

Le 8 avril 2022

Courrier identique adressé aux  
députés au Parlement européen

A l'attention des représentants de la  
France au Parlement européen

Monsieur le député

Après de longues discussions, l'Acte Délégué Complémentaire de la Taxonomie proposé par la Commission européenne inclut enfin l'énergie nucléaire, conformément aux demandes de la France et de nombreux pays européens. En effet, comme le rappelle avec force le dernier rapport du GIEC, une politique énergétique durable doit privilégier des moyens de production décarbonés et assurer un approvisionnement d'électricité à prix maîtrisé, ce que les événements récents rappellent durement. Le nucléaire est remarquable de ces deux points de vue.

Certes, la rédaction proposée dans l'Acte délégué est loin d'être satisfaisante (comment peut-on promouvoir le gaz fossile au rang d'énergie "verte" ?!), et PNC-France a fait état auprès de vous et des Autorités françaises de ses réserves sur le classement du nucléaire en "énergie de transition", évidemment inapproprié, vu l'efficacité de cette énergie dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Néanmoins, PNC-France considère que, malgré ses imperfections, l'Acte Délégué Complémentaire constitue aujourd'hui le "moindre mal", car il permet d'une part de progresser dans le développement de sources de production décarbonées, et d'autre part d'assurer une base électrique robuste à une Europe menacée par sa dépendance au gaz naturel et par la fragilité apportée par l'intermittence d'énergies renouvelables, l'éolien et le solaire.

C'est pourquoi PNC-France vous appelle à voter en faveur de cet Acte délégué, étant entendu qu'il faudra, à l'avenir, faire évoluer la taxonomie vers la reconnaissance claire, voulue par une majorité de pays européens, du nucléaire comme énergie durable.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Bernard Accoyer



Président PNC-France